



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté N° 22-759 BAC
**portant inscription au titre des monuments historiques
du monument aux morts de Beaucourt (Territoire de Befort)**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 17 mars 2022,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que le monument aux morts de BEAUCOURT (Territoire de Belfort), œuvre du sculpteur Armand Bloch (1866-1933), présente du point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de son iconographie liée à l'histoire de la commune, mettant à l'honneur l'invention et la production dans ses usines Japy du casque Adrian,

arrête :

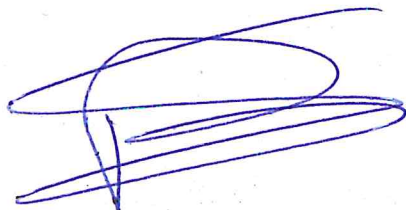
Article 1er : Est inscrit au titre des monuments historiques le monument aux morts de BEAUCOURT (Territoire de Belfort), en totalité, situé au 53 rue Pierre Beucler à BEAUCOURT (Territoire de Belfort), parcelle 214, figurant au cadastre section AE, de la commune de BEAUCOURT (Territoire de Belfort), tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté, et appartenant à la commune de BEAUCOURT (Territoire de Belfort), collectivité territoriale ayant son siège social à la Mairie - 7 Passage Salengro - 90500 BEAUCOURT (Territoire de Belfort), et identifiée sous le numéro SIREN 219 000 098, par acte passé antérieurement au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune propriétaire concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

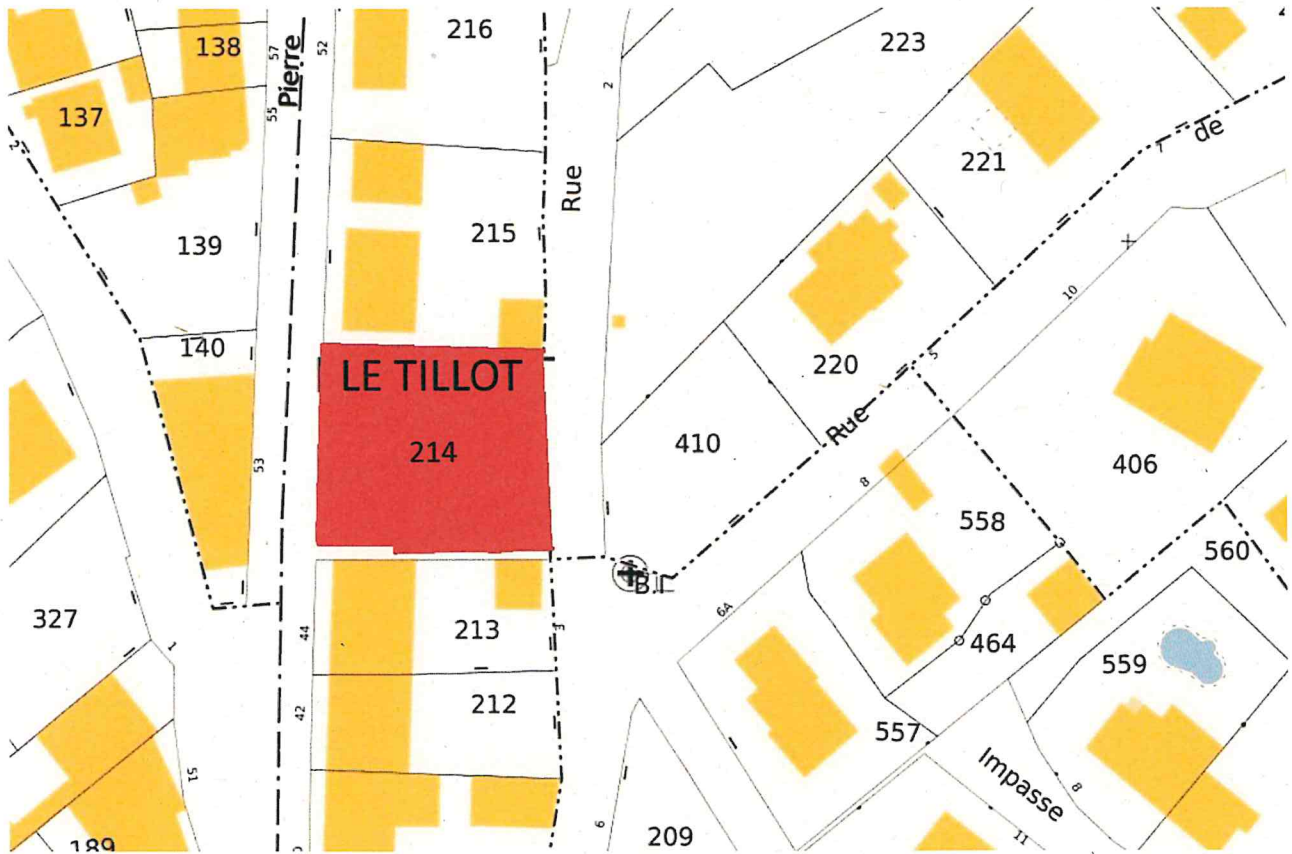
Fait à Dijon, le **19 DEC. 2022**


Le préfet



Franck ROBINE

Plan annexé à l'arrêté n° 22-753 Bf07 en date du 19 DEC. 2022 portant inscription au titre des monuments historiques du monument aux morts de BEAUCOURT (Territoire-de-Belfort)



 Inscription en totalité du monument aux morts de BEAUCOURT (Territoire-de-Belfort)

Le Préfet

Franck ROBINE

